

VOTRE ÉPARGNE

Diversification et
rendement de vos contrats

PATRIMOINE

Finance et handicap :
le point sur vos droits

VOTRE MUTUELLE

Aux côtés des adhérents
de Mayotte

La France Mutualiste & VOUS



Numéro 87 | Mars 2025

Diversification de vos investissements :
en 2025, parlons-en !

Édito



Haut les cœurs !

Nous sommes entrés en 2024 dans une nouvelle dynamique.

En nous rapprochant du groupe Malakoff Humanis, notre ambition commune est de devenir un acteur de référence sur le marché de l'épargne responsable.

« Aujourd'hui les premiers fruits sont là. »

Aujourd'hui les premiers fruits sont là. Et c'est grâce au formidable travail de nos équipes pour développer notre offre, supprimer les frais d'entrée, permettre la souscription ou les versements en ligne... et faire rayonner votre mutuelle avec une campagne de communication pleine d'humour. Vous êtes les premiers à récolter ces fruits puisqu'ils se traduisent par un chiffre d'affaires record, 665 M€. Cela nous permet cette année encore de proposer l'un des meilleurs taux de la place, salué d'ailleurs par la presse (voir page 8).

Nous pourrions nous en tenir à cela, et ce serait déjà très bien. Mais vous le savez, nous avons la culture de l'engagement. Nous voulons notamment donner du sens à l'épargne. Que ce soit par exemple à travers les investissements responsables que nous réalisons ou les œuvres sociales auxquelles nous contribuons partout en France.

Je suis heureux que vous puissiez découvrir dans ce numéro certaines initiatives soutenues par notre fondation d'entreprise en faveur de la transmission de l'histoire.

De son côté, notre Fonds social et d'entraide est également essentiel pour venir en aide aux adhérents en situation de fragilité, comme dans le cas des aléas climatiques. Certains adhérents de Mayotte en témoignent.

S'engager pour les autres nous rend plus humains.

Dominique Burlett,
Président de La France Mutualiste

©Olivier Ramonteu

Mars 2025 - n° 87

Magazine trimestriel de La France Mutualiste. Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132. Directeur de la publication : Dominique Burlett, président - Directeur de la rédaction : Isabelle Le Bot, directrice générale - Comité éditorial : Gilles Bouly de Lesdain, Christophe Candellier, Magali Gloire-Savalle, David Lombard, Madeleine-Sophie Mattiato, Sarah Portnoi, Baptiste Yon - Réalisation graphique du magazine : Agence Angela Bower - Impression : AGIR GRAPHIC, ZI Des Touches, 96 boulevard Henri Becquerel, 53022 Laval - Dépôt légal à parution : ISSN 1771-8031 - Numéro CPPAP 1129 M 07058 - Crédit photo couverture : Istock.com ©Ljupco, ©Grassetto, ©spawnw ©Oliver Hasselluhn, ©AzmanL. Prix au numéro : 0,30 €



04**LE DOSSIER**

CHIFFRES CLÉS

**LE DOSSIER**

Diversification de vos investissements : en 2025, parlons-en !

08**VOTRE ÉPARGNE****10****FINANCE DURABLE****12****PATRIMOINE****15****MÉTÉO ÉCO****16****VOTRE MUTUELLE****19****ESPRIT DE FAMILLE****5 200**

La montée des eaux et l'érosion font des dégâts. Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité, l'aménagement (Cerema) estime que plus de 5 200 logements situés en bord de mer seront potentiellement inhabitables à l'horizon 2050. Normandie, Bretagne, Corse, etc. plus de 900 km de littoral sont en train de reculer, soit 20 % des côtes. Un phénomène qui s'accélère, le niveau marin devant s'élever, selon le Giec, de 15 à 29 cm d'ici 2050. Avec un impact majeur pour l'immobilier dans les zones concernées.

Source : Étude Les enjeux du recul du trait de côte d'ici à 2100 - mai 2024

**Les assemblées annuelles : top départ !**

Les assemblées annuelles, c'est au printemps que ça se passe ! Venez nombreux découvrir les actions de votre comité de vie mutualiste, qui toute l'année s'engage aux côtés du monde associatif. Les assemblées annuelles, c'est aussi l'occasion d'échanger sur toutes les questions liées au développement de votre mutuelle. Guettez votre boîte aux lettres, si elle n'est pas encore arrivée, votre invitation est en chemin !

19 millions

Nombre de Français disposant d'un contrat d'assurance vie. Il s'agit de leur placement financier préféré. Ils y investissent d'ailleurs massivement : les encours approchent les 2 000 milliards d'euros fin 2024. Un record.

Source : site franceassureurs.fr

2 008,75 €

Les adhérents à la Retraite mutualiste du combattant (RMC) peuvent se réjouir : le plafond de la rente majorée par l'État atteint désormais 2 008,75 €. Il suit l'augmentation du point d'indice de pension militaire dont la valeur a été portée à 16,07 € au 1^{er} janvier 2025. Une hausse de 21,25 € par rapport à 2024.

Source : Journal officiel n° 307 du 28 décembre 2024, texte n° 11.

775 000

Nombre de transactions immobilières enregistrées en 2024. Soit une baisse de 11 % par rapport à 2023 ; et de 36 % versus 2021. Un point bas porteur d'espoir cependant pour la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM). La fin de l'année a été marquée en effet par une stabilisation et un léger rebond du nombre de ventes.

Source : site fnaim.fr

+ 18 %

C'est le taux d'épargne des Français en 2024, en hausse de 3 points par rapport à 2023. Une dynamique spectaculaire qui semble s'inscrire dans le temps. Le versement moyen annuel s'établit à 7 300 euros.

Source : site meilleurstaux.com

Suivez-nous

Diversification de vos investissements : en 2025, parlons-en !

Investir son argent dans des produits financiers comporte toujours des risques, surtout si l'on espère des gains rapides. Il est cependant possible d'améliorer le couple rendement/risque. L'un des leviers est la diversification : lorsque vous constituez votre portefeuille, combinez différentes classes d'actifs. Leurs performances, en fonction de leur volatilité, pourront alors se compenser. À condition de bien identifier les corrélations. Pour mieux vous éclairer, nous vous proposons un tour d'horizon des principales classes d'actifs et des risques associés.

Une classe d'actifs financiers regroupe des supports d'investissement ayant des caractéristiques économiques et financières identiques. Il peut s'agir de leur nature, de leur géographie, de leur secteur d'activité, etc. Cette classification correspond aussi à des différences de comportement financier entre produits, et du niveau d'exposition au risque. Car il existe une hiérarchie de l'aléa dans les classes d'actifs (voir le tableau page 6). Il

faut aussi distinguer les actifs réels et les actifs financiers. Les premiers regroupent les biens immobiliers, les matières premières, les métaux et pierres précieuses, etc. Les seconds, les actions, obligations, *private equity*, devises, cryptoactifs, etc.

Les avantages de la diversification

Dans la perspective d'un investissement au rapport rentabilité/risque optimisé, la diversification est un principe incontournable. Elle permet de répartir le risque sur plusieurs classes d'actifs pour obtenir un portefeuille plus équilibré et résilient. La chute éventuelle de valorisation d'un titre pourra alors être compensée par la hausse des autres supports. Autre avantage, en diversifiant à travers des actifs volatils et des actifs stables, vous profitez des caractères différents de ces actifs. Vous améliorez le potentiel de rentabilité de votre portefeuille. En clair, le potentiel de gain est maximisé, sans accroître proportionnellement le risque de perte.

Cette approche nécessite de rééquilibrer régulièrement votre portefeuille en investissant davantage sur les actifs en baisse. Mais tout est affaire de proportion. Ce pilotage précis permet de tirer profit des comportements différents des actifs entre eux : c'est la corrélation (lire encadré).

Quoi qu'il en soit, vous devez investir en connaissance de cause, en fonction de votre horizon de placement et de votre capacité à prendre des risques. Vous pouvez aussi vous tourner vers votre conseiller mutualiste. Il vous proposera une solution adaptée à votre projet d'épargne.

Les classes d'actifs réels

• Les matières premières

Elles correspondent à des ressources et produits de base tels que le café, le sucre, le pétrole, les métaux précieux (or, argent, platine, palladium) et industriels (cobalt, zinc, aluminium...). Les subdivisions sont nombreuses pour cette classe d'actifs aussi variée que risquée.



En effet, les cours des matières premières sont soumis à une forte volatilité.

• L'or

Ce métal précieux est un actif à part aux caractéristiques uniques : matière première, monnaie et valeur refuge par excellence. Il est à la fois actif d'investissement et actif de réserve des banques centrales. Son cours (2 657,51 € l'once le 21 janvier 2025, *source Banque de France*) monte lors des crises économiques, financières ou géopolitiques, et lorsque les taux d'intérêt sont bas.

Il présente des performances remarquables sur le long terme mais une très forte volatilité à court terme.

• L'immobilier

Le patrimoine des Français est majoritairement constitué d'actifs immobiliers, physiques et incorporels. À côté des résidences principales et secondaires, et de l'immobilier locatif, la « pierre papier » est un autre support d'investissement possible. Il consiste

à acheter des parts de sociétés (SCPI, OPCI). Cela évite les contraintes générées par la gestion effective des biens. L'offre est abondante, tant en matière de secteurs (hôtellerie, bureaux, logistique, coworking, etc.) que de géographie.

Si cette classe d'actifs se caractérise par des niveaux de risque et de rendement réputés moyens, sa liquidité est aussi parfois réduite.

Les classes d'actifs financiers

• Le monétaire

Les actifs monétaires sont des titres de dette de court terme émis par un gouvernement, une institution financière, une entreprise. Ce sont les plus liquides des actifs. Le rendement est faible et le niveau de risque peu élevé.

Les *Negotiable European Commercial Paper* (NEUCP) en sont un bon exemple.

Ces instruments de financement de court terme produisent un intérêt qui est lié au risque de défaut de l'émetteur.

• Les actions

Une action est une part du capital d'une société. Le détenteur d'une action est propriétaire d'une partie de l'entreprise. Il a droit dès lors de percevoir des dividendes et de voter lors des assemblées générales d'actionnaires pour approuver ou non les décisions des dirigeants. Il existe différents types d'actions : cotées en Bourse ou non cotées, au porteur ou nominatives, gratuites, stock-options, etc.

Les actions sont des actifs risqués. En regard, ce marché présente historiquement des performances moyennes importantes.

• Les obligations

Pour se financer sur les marchés, une entreprise, une collectivité territoriale ou un État peut choisir l'emprunt obligataire. L'entité émet alors un morceau de dette appelé « obligation ». Ce titre obligataire peut être coté ou non coté. L'acquéreur devient l'un des créanciers de l'entité émettrice. →

➔ À terme (entre 5 et 30 ans), le débiteur restitue le capital. Entre temps, l'obligation ouvre droit à une rémunération périodique selon un taux d'intérêt fixe ou variable.

Plus le taux est élevé, plus le risque est important, lié à la plus ou moins grande solvabilité de l'émetteur. Les obligations sont cependant des titres moins risqués que les actions.

• Le capital - investissement (*private equity*)

À travers un fonds de *private equity*, il est possible d'investir dans un portefeuille d'entreprises innovantes non cotées. Le but : accélérer leur croissance pendant quelques années pour réaliser une plus-value lors de la revente. Cette approche active et de long terme associée à une forte sélectivité des entreprises explique le niveau de performance élevé de ces actifs. Cette classe d'actifs est

cependant complexe, risquée et peu liquide. Un conseil avisé s'impose.

• Les devises

Dollar, livre sterling, yen... Se positionner sur le marché des devises (FOREX-*Foreign exchange*), ouvert 24 h/24, offre de nombreuses opportunités de hauts rendements.

L'investissement présente, en retour, un niveau de risque très élevé. Les fluctuations des taux de change entre devises sont importantes, influencées par des événements politiques, économiques, des catastrophes naturelles, etc.

La volatilité est forte. Là aussi, un conseil avisé s'impose.

Un couple risque/rendement bien identifié historiquement

%, performance annualisée 2004-2024 en EUR



Bloomberg, LSEG Datastream, MSCI, J.P. Morgan Asset Management. Données au 31 décembre 2024

Comprendre le principe de la corrélation

La corrélation est au cœur de l'activité de votre assureur vie car c'est le mécanisme qui est utilisé pour la composition des profils de gestion des contrats d'épargne. Explications.

La corrélation permet de mesurer le bon niveau de diversification d'un portefeuille multi-actifs. Les deux sont donc intimement liées pour construire et piloter ses investissements financiers. Car les différentes classes d'actifs ont tendance à être corrélées les unes aux autres. Par exemple, en cas de ralentissement économique, les actions peuvent voir leur

valeur diminuer alors que les obligations offriront un rendement plus stable. La corrélation fait donc référence au degré d'évolution de deux classes d'actifs entre elles. Elle se mesure via une matrice de corrélation sur une échelle de -1 à 1. Le niveau 1 indique une relation positive parfaite : les deux actifs sont en parfaite synchronisation. Un niveau -1 reflète une relation négative parfaite : les deux actifs évoluent dans des directions opposées. Dans le cas d'une corrélation 0, la progression d'un actif n'indique rien sur celle de l'autre.

En combinant des actifs présentant des corrélations faibles ou négatives, vous pourrez potentiellement atténuer l'impact des ralentissements de marché et réduire le risque global de votre portefeuille. Analyser la corrélation entre différentes classes d'actifs permet aussi de déterminer le niveau d'allocation optimale des actifs. Le but étant d'éviter la surexposition à une classe spécifique. Car les corrélations sont dynamiques dans le temps. Elles évoluent en fonction des conditions de marché. Il convient donc de les surveiller et de les réévaluer régulièrement afin de maintenir un niveau optimal de diversification. Pour aller plus loin dans la réflexion, contacter son conseiller semble être un pré-requis.

Décryptons les cryptos !

Les cryptoactifs font rêver de nombreux apprentis investisseurs. Notamment le bitcoin et sa valorisation hors norme, synonyme, pour certains, d'enrichissement rapide. Mais toute médaille a son revers. Voici un récapitulatif pour battre en brèche quelques idées reçues sur les cryptoactifs, déjà présents dans l'économie mais pas dans les contrats d'épargne en France.

LES CRYPTOS SONT DES MONNAIES.

  La Banque de France définit les cryptoactifs comme « des actifs numériques créés grâce à l'utilisation de technologies de cryptographie. Ils sont nommés ainsi car ils s'apparentent à des actifs financiers et sont créés et utilisés via des technologies de cryptage. » Pour certains, ils sont une monnaie puisqu'ils permettent à une communauté d'utilisateurs les acceptant en paiement de réaliser des transactions sans avoir recours à la monnaie légale. Mais pour la Banque de France, ils ne remplissent pas les trois fonctions d'une monnaie : un instrument d'échange ; une unité de compte ; une réserve de valeur. « Sur le plan juridique français, un cryptoactif n'est donc pas une monnaie : il ne dépend d'aucune institution, ne bénéficie d'aucun cours légal, ce qui rend l'évaluation de sa valeur difficile, et ne peut être épargné donc constituer une valeur de réserve. »

LES CRYPTOS ONT UNE FAIBLE EMPREINTE CARBONE.

 Les « cryptos » sont des actifs numériques dont la conception (technologie de la blockchain) nécessite d'énormes quantités d'énergie. La consommation électrique du bitcoin est ainsi passée de 54,6 TWh en 2019 à 115,5 TWh en 2023*. Soit l'équivalent de la demande annuelle des Pays-Bas, selon l'université de Cambridge.

LES CRYPTOACTIFS SONT ENCADRÉS EN FRANCE.

 En France, la loi Pacte du 22 mai 2019 réglemente les émetteurs de cryptoactifs et les prestataires de services sur actifs numériques (PSAN). En juin 2023, l'Union européenne a mis en place le règlement MiCA (*Market in Crypto Assets*) pour protéger les investisseurs européens. Il est applicable en France depuis le 30 décembre 2024.

LES CRYPTOACTIFS SONT VOLATILES ET DONC RISQUÉS.

 L'évolution récente du bitcoin est révélatrice. Les fluctuations de sa valeur ont été phénoménales : 7 200 \$ en janvier 2020 ; 63 503 \$ puis 29 807 \$ et enfin 67 567 \$ en 2021 ; 15 787 \$ fin 2022 ; 73 084 \$ puis 5 899 \$ et enfin 98 000 \$ en 2024. Il a passé la barre des 109 000 \$ le 20 janvier 2025**. Son record. Selon la Banque de France, plus de 25 000 cryptoactifs autres que le bitcoin seraient en circulation. Ils sont considérés comme des actifs spéculatifs très risqués. Il convient de redoubler de vigilance.

LES CRYPTOS, C'EST UNE NICHE.

 Selon l'étude de la plateforme d'échanges de cryptoactifs Gemini, parue en septembre 2024, 18 % des Français en détiennent. Soit plus de 12 millions de personnes. Un niveau d'adoption en croissance et majoritairement masculin (65 % d'hommes). Les détenteurs sont aussi plus jeunes : 24 % sont âgés de 18 à 24 ans, selon l'Adan (Association pour le développement des actifs numériques) et 57 % des investisseurs ont moins de 35 ans.

En outre, le 18 décembre 2024, la capitalisation des ETF (*Exchange Traded Fund*) Bitcoin a dépassé aux États-Unis celle des ETF adossés à l'or. Un basculement historique. Il souligne l'intérêt croissant pour le bitcoin et une adoption institutionnelle accélérée. Fin janvier 2025, la capitalisation totale des cryptos atteignait 3,62 milliards de dollars.

* Source : magazine Investir n°2607

** Sources : statista.com et lefigaro.fr

Diversification et rendement de vos contrats en 2024

Des rendements du fonds en euros pour 2024 à la création de nouveaux profils de gestion, les équipes d'actuaire et d'investisseurs de la mutuelle travaillent dur pour vous aider à aller chercher les meilleures performances, dans le respect d'une politique d'investissement durable. Faisons le point.

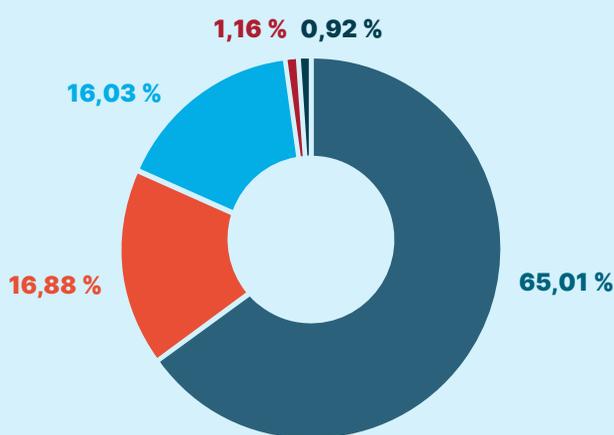
« Un nouveau taux canon de 3,60 % chez La France Mutualiste ». Le 8 janvier dernier, le magazine *Capital* saluait les rendements du fonds en euros de La France Mutualiste pour 2024. Pour l'assurance vie, 3,60 %*, 4,00%* pour le plan d'épargne retraite individuel (PERIN), 4,10 %** du côté de la Retraite mutualiste du combattant (RMC). Pour la deuxième année consécutive, votre mutuelle hisse ses fonds en euros dans les premières places des classements de la presse spécialisée.

Ces bons rendements sont tout sauf le fruit du hasard. Ils sont la résultante de deux facteurs :

les résultats dégagés pour l'année écoulée et le pilotage de la provision pour participation aux excédents, soit les réserves appartenant aux adhérents et dont on peut différer la distribution sur 8 ans afin de mieux lisser les performances. « En 2024, la gestion optimisée et opportuniste du portefeuille d'actifs financiers, sur lequel repose le fonds en euros de la mutuelle, a permis de dégager cette performance sans mobiliser les réserves », indique Simon Le Dily, directeur général adjoint, en charge de la direction Financière, technique et RSE de La France Mutualiste.

RENTRONS DANS LE DÉTAIL DE LA COMPOSITION DU FONDS EN EUROS EN 2024

Répartition des classes d'actifs au sein du fonds en euros de La France Mutualiste 2024



Produits de taux
 12,92 % Obligations d'État et d'entités publiques
 46,65 % Obligations d'entreprises
 1,59 % Obligations convertibles
 3,85 % Dettes non cotées

Immobilier

Actions
 13,51 % Actions cotées
 2,52 % Private Equity

Monétaire

Participation

Chiffres au 31/11/2024

L'immobilier occupe une place plus importante dans notre allocation d'actifs que la moyenne des autres assureurs. La détention de ce patrimoine depuis de nombreuses années et la réserve de plus-values générée renforcent la solidité financière de la mutuelle. La baisse de la valeur du marché immobilier et la gestion de notre patrimoine entraînent une légère diminution de la part de l'immobilier dans notre fonds en euros en 2024. Le fonds en euros de La France Mutualiste se distingue par une composante immobilière de 16,88 %, principalement concentrée sur l'immobilier résidentiel dans l'ouest parisien, détenu et géré directement. Cette stratégie contribue à la solidité financière de la mutuelle.

Le poids des actions est supérieur à la moyenne du marché. Ceci permet d'avoir un actif général plus diversifié et ayant une espérance (au sens mathématique) de rendement importante.

Les obligations ont gagné en valeur cette année. Il s'agit d'un effet mécanique de la baisse des taux en 2024. La France Mutualiste a par ailleurs profité de cette dynamique pour investir sur les obligations.

À CEUX QUI VEULENT OPPOSER SENS ET PERFORMANCE...

Dans la continuité de la politique d'investissement exposée dans son rapport d'investissement responsable de 2023 et disponible sur son site internet, La France Mutualiste a renforcé la part de ses investissements en obligations « vertes », sociales ou liées aux objectifs de développement durable des Nations unies (59 % en 2024 contre 53 % en 2023). Elle a par ailleurs réduit l'empreinte carbone de son fonds en euros de 10 points et porté sa part durable à 25 % à la fin du mois de novembre. À noter aussi, l'année 2024 s'est achevée avec une bonne nouvelle pour la biodiversité. En effet, Malakoff Humanis et La France Mutualiste ont investi 100 millions d'euros dans le premier fonds à impact en dette privée dédié à la préservation et la restauration de la biodiversité en Europe.

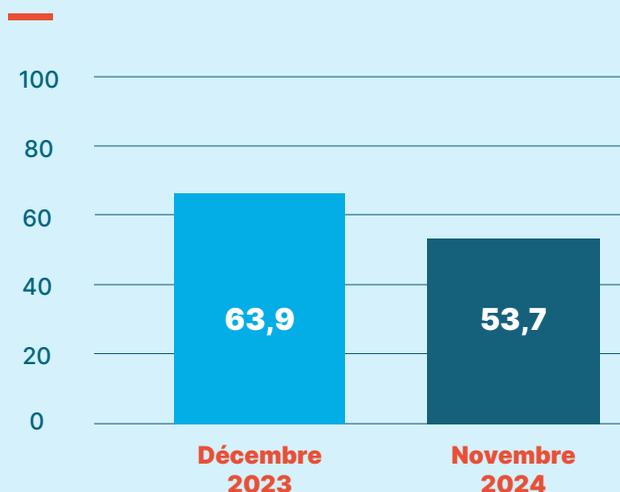
UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DU CÔTÉ DES PROFILS DE GESTION

Depuis septembre 2024 enfin, La France Mutualiste propose une nouvelle gamme d'investissements clés en main pour tous les contrats Actépargne2, son contrat d'assurance vie multisupport (nouvelle adhésion ou contrats existants). Son nom : « Engagé ». Cette gestion profilée est en effet orientée vers des fonds socialement responsables. Dans le même temps, la mutuelle a retravaillé ses profils de gestion « Horizon » pour le plan d'épargne retraite individuel LFM PER'FORM. Dans une logique de sécurisation de l'épargne : au fur et à mesure que la retraite approche, les placements sont progressivement orientés vers des supports à plus faible risque. Par ailleurs, 50 unités de compte (UC) sont désormais accessibles en gestion libre contre 18 auparavant. Sachant bien sûr que la valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant des marchés financiers. L'investissement en unités de compte comporte un risque de perte en capital.

« Ces évolutions permettent à tous nos adhérents d'ajouter de l'intelligence à leur épargne, comme l'indique Stanislas Perrin, directeur général adjoint en charge de la distribution omnicanale. Par exemple, pour tous ceux qui ont choisi d'injecter des UC dans leur contrat, un rééquilibrage a lieu deux fois par an, au 15 du mois de la date anniversaire de l'adhésion et six mois après. Cela permet de vendre les unités de compte qui ont performé et d'en acheter d'autres à un prix plus faible. »

Baisse des émissions carbone du portefeuille de La France Mutualiste

(Tonnes de CO₂ par million d'euros investis)



source : La France Mutualiste / MSCI

Des investissements dans l'économie réelle

La part dédiée au *private equity*, soit à l'investissement en capital de très petites, petites et moyennes entreprises non cotées en Bourse, augmente légèrement, à 2,52 %, en 2024 dans le fonds en euros de La France Mutualiste. Ce portefeuille témoigne de l'engagement de la mutuelle dans le soutien à l'économie réelle au travers de ses investissements.

- Plus de 550 millions d'euros engagés en France pour dynamiser les entreprises et projets locaux.
- Près de 40 secteurs de l'économie française soutenus.
- Des projets financés dans chaque région de France.
- Plus de 240 entreprises et projets français boostés.

* Taux net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux et fiscaux, du fonds en euros du contrat. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements à venir.

** Les rentes constituées avec un taux technique inférieur à 4,10 % sont revalorisées sous la forme d'une participation aux excédents. Les taux de revalorisation passés ne préjugent pas des taux à venir

Interview

Alban Wyniecki,
associé chez InfraVia

Décarbonons le secteur du bâtiment !

Dans le cadre de sa politique d'investissement en *private equity*, La France Mutualiste a investi dans un fonds géré par InfraVia Capital Partners. En novembre 2023, le fonds a investi dans la société One Click LCA, dont la plateforme logicielle contribue à décarboner la construction et l'industrie. Alban Wyniecki, associé chez InfraVia, nous explique ce choix.

InfraVia est une société de capital-investissement spécialisée dans les actifs réels et investissements dans la technologie. Elle s'intéresse entre autres au potentiel de développement lié aux logiciels spécialisés dans le domaine du développement durable. De ce point de vue, quel est l'apport de One Click LCA ?

Alban Wyniecki : Cette société nous a intéressés car elle exploite une plateforme logicielle à la croisée de deux segments porteurs : la construction et le développement durable. Sa solution permet d'évaluer les quantités de carbone embarqué (lié aux matériaux et à la construction elle-même) générées par l'édification d'un bâtiment. Elle propose des simulations de cycles de vie à différents moments du projet pour mieux l'optimiser. Elle peut ainsi agir directement sur le concept du bâtiment pour en réduire les émissions de CO₂. Un enjeu majeur puisque ce secteur, au sens large, représente 30 à 50 % des émissions de CO₂ sur toute la chaîne de valeur, et que de nombreuses réglementations imposent des seuils maximums d'émissions.

Vous avez investi 20 millions d'euros, à quoi vont-ils servir et comment accompagnez-vous la société ?



©IdéeFix Photographie

A.W. : Nous accompagnons One Click LCA sur l'investissement en R&D, sur les partenariats avec les éditeurs logiciels du monde de la construction et le financement de nouvelles acquisitions. L'objectif est de positionner la plateforme logicielle comme la référence pour la gestion complète des impacts environnementaux dans les secteurs de la construction et de l'industrie.

Quel est le potentiel de développement ?

A.W. : Nous sommes convaincus que ce marché est soutenu par des tendances lourdes, synonymes d'une demande massive dans les prochaines années. Par exemple, seuls 5 % des produits destinés à la construction sont dotés d'une fiche technique environnementale fiable et certifiée, un document incontournable en France, dans le cadre de la

RE 2020. Or, One Click LCA propose une solution permettant d'automatiser leur réalisation et de les certifier à grande échelle.

Quelles sont vos perspectives de sortie ?

A.W. : Les fonds comme celui dont nous parlons ici accompagnent généralement les sociétés sur une période de cinq ans. À ce jour, nous sommes très satisfaits des résultats : nous n'avons pas arbitré la durabilité contre la performance ! Le marché du bâtiment est un marché profond, avec des besoins importants en matière de durabilité portés par les enjeux de transition énergétique et des réglementations croissantes.

Ce document est à titre informatif exclusivement. Il ne constitue ni une offre d'achat, de vente ou de souscription d'un instrument financier, ni une offre commerciale ou une recommandation pour un investissement dans One Click, ou un investissement dans un fonds ou des services financiers fournis par InfraVia Capital Partners.



Le défi de la rénovation du parc immobilier

Le secteur du bâtiment représente à lui seul 25 % des émissions de gaz à effet de serre et 44 % de la consommation énergétique nationale. Sa décarbonation est un levier majeur pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Mais cette mue a un coup. Le rapport Ferry-Pisani l'évalue à 48 milliards d'euros supplémentaires chaque année d'ici 2030*. Notamment dans la rénovation énergétique des bâtiments.

Le parc immobilier français, résidentiel et tertiaire, est un levier majeur de la transition écologique vers une économie moins carbonée. Le cadre réglementaire, dans la lignée de la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), a fortement évolué. L'objectif : réduire de 38 % les consommations d'énergie des bâtiments actuels d'ici 2030. Le bâtiment est ainsi le secteur d'activité qui nécessite le plus d'investissements pour réussir sa transition.

Améliorer la performance énergétique dans le neuf

Dans le neuf, la réglementation environnementale RE 2020 a succédé à la réglementation technique RT 2012. Un véritable changement de paradigme. Cap désormais sur la baisse de l'impact climatique des bâtiments tout au long du cycle de vie. Une nouvelle orientation pertinente même si seulement 1 % du parc immobilier est renouvelé chaque année.

6,7 milliards d'euros pour la rénovation énergétique

La rénovation énergétique des logements est une priorité. À la clé : 6,7 milliards d'euros de fonds publics pour financer les travaux. Avec un enjeu majeur : éradiquer les « passoires thermiques », ces logements dont le diagnostic de performance énergétique (DPE) est noté F ou G. Sur 30 millions de résidences principales, le ministère de la Transition

écologique en dénombre 4,8 millions**. Pour aider les ménages à remplacer, par exemple, leur chaudière au fioul par une pompe à chaleur, des subventions sont accessibles, sous certaines conditions. La plus connue est MaPrimeRénov'. En 2022, selon l'Anah***, 629 000 logements en ont bénéficié générant 4,6 TWh/an d'économies d'énergie. D'autres leviers existent comme l'éco-prêt à taux zéro ou les certificats d'économie d'énergie (CEE). Une étude du comité consultatif du secteur financier (CCSF), publiée en mai 2024, révèle que 93 % des propriétaires ayant réalisé des travaux de rénovation ont eu recours à l'épargne, et ce, pour un montant moyen de 10 028 euros. Pour les 42 % des ménages ayant eu recours à des aides publiques, l'enveloppe était de 6 753 euros.

Le décret tertiaire

En parallèle, la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² doit aussi diminuer. Le décret « tertiaire » du 23 juillet 2019 prévoit une réduction progressive des consommations : 40 % d'économie d'énergie d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 puis 60 % à l'horizon 2050 postérieure à 2010. Là aussi, des aides sont prévues.

« La Fédération française du bâtiment (FFB) soutient cet effort national, mais nous constatons une dérive entre l'ambition et la réalité, regrette un porte-parole de la FFB. Faute de moyens financiers suffisants et face à la difficulté d'obtenir des aides publiques, sur les 600 000 rénovations annuelles prévues, seules 100 000 sont réalisées. Et la loi de Finances a réduit les crédits alloués. » Selon l'Ademe, l'écart entre le niveau d'investissement actuel et les besoins réels s'élève à 15 milliards d'euros.

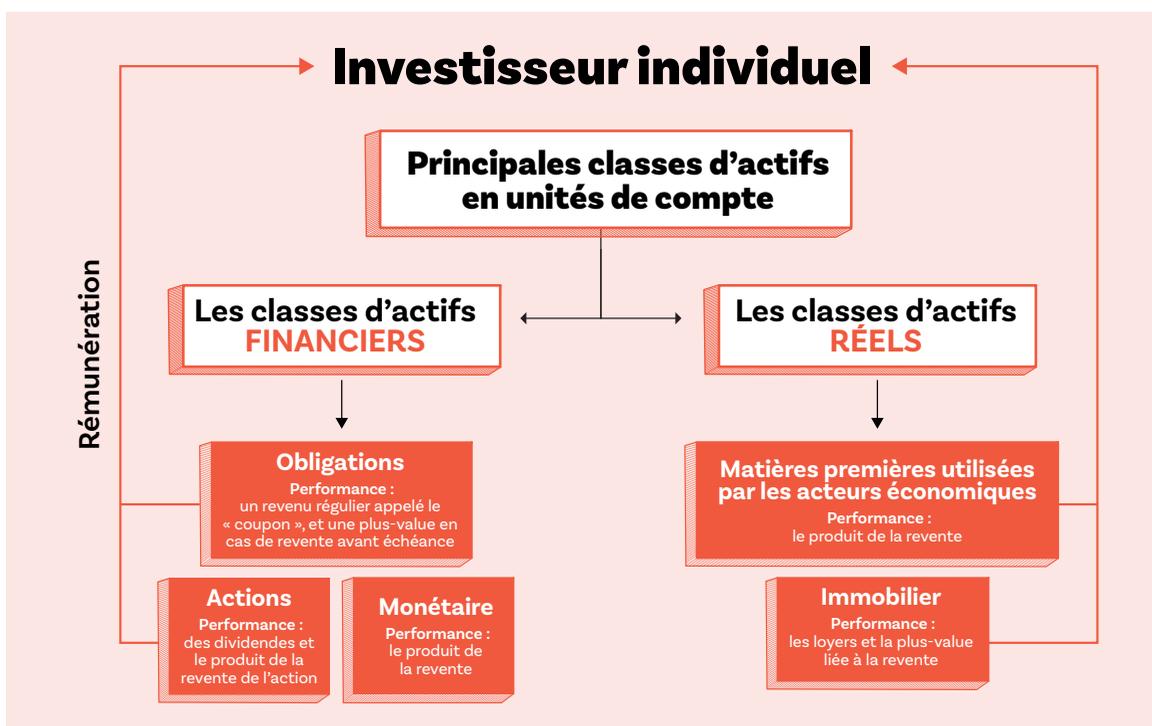
* « Les incidences économiques de l'action pour le climat », rapport de J. Pisani-Ferry et S. Mahfouz, mai 2023, p. 7.

** Source : ministère de la Transition écologique.

*** Agence nationale de l'habitat.

Les unités de compte à la loupe

Une unité de compte est un support financier sur lequel vous pouvez placer votre argent, lorsque vous optez pour un contrat d'assurance vie multisupport ou un plan d'épargne retraite individuel (PERIN). Sa valeur n'est pas garantie : elle est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant des marchés financiers. L'investissement en unités de compte comporte un risque de perte en capital. Vous pouvez répartir votre capital entre plusieurs unités de compte. Elles sont, par nature, plus risquées que les fonds en euros : l'assureur vous garantit le nombre d'unités de compte détenues mais pas leur valeur (contrairement au fonds en euros).



La garantie plancher

La garantie plancher est une option proposée dans les contrats d'assurance vie en unités de compte. Elle permet de garantir au souscripteur que ses bénéficiaires désignés toucheront au minimum le capital investi.

Les 3 règles d'or de l'investisseur

En temps de crise plus que jamais...

1 - Bien se connaître, c'est-à-dire tenir compte de sa propre situation et de ses connaissances financières pour réévaluer régulièrement :

- l'horizon de placement de son projet d'épargne (besoin de son épargne à court, moyen ou long terme) ;
- son profil en tant qu'épargnant (appétit plus ou moins marqué pour le risque).

2 - Diversifier ses placements : ne pas concentrer toute son épargne sur un seul placement ou deux, mais la répartir entre plusieurs placements, y compris au sein d'un même contrat.

3 - Épargner régulièrement pour lisser ses versements dans le temps et amortir les variations à court terme, sans céder à la panique en cas de chute brutale des marchés financiers.



Finance et handicap : le point sur vos droits

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a redéfini la notion de handicap en désignant une responsable : la société. C'est elle, par son inadaptation à certains individus, qui les met en situation de handicap. Elle leur doit donc une compensation financière, à bien distinguer de la solidarité.

Handicap et précarité sont souvent étroitement liés. En entravant l'accès à un emploi rémunérateur, l'un peut entraîner l'autre. Il est toutefois crucial de les différencier, car les implications financières de cette distinction sont majeures : « *En vertu de la loi de 2005, si je suis financièrement dans le besoin en raison de mon handicap, la société me doit réparation. Mais si ma situation de précarité est indépendante d'une forme de handicap reconnu, elle ne me doit d'aide qu'au titre de la solidarité. Cela change tout !* » explique Olivier Chomono, directeur associé de La Curatelaire, cabinet de conseil en stratégie patrimoniale de la personne vulnérable, et enseignant en faculté de droit et à l'École nationale de la magistrature. « *Les sommes perçues au titre de la solidarité*

pourront être récupérées par la collectivité, notamment lors d'une succession. À l'inverse, la compensation du handicap donne droit à des aides dont les montants resteront acquis.»

Des aides et des produits financiers adaptés

Une personne en situation de handicap, ou ses parents, peuvent ainsi accéder à différentes aides telles la prestation compensatoire du handicap (PCH), l'aeeh (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ou l'AAH (allocation aux adultes handicapés). De nombreuses autres aides sont dédiées à différentes circonstances et étapes de la vie. Il existe également des outils financiers adaptés, comme l'assurance vie épargne handicap : souscrite par une personne handicapée en son propre nom, elle ouvre droit à des dérogations fiscales et sa sortie en rentes viagères peut même être exclue des ressources prises en compte pour l'attribution de certaines aides. Un élément important quand on sait que tout complément de revenus fiscalisés peut entraîner une diminution de l'AAH.

L'indispensable reconnaissance du handicap

Tous ces dispositifs d'aide ont un point commun : ils nécessitent une reconnaissance du handicap et l'attribution d'un taux d'incapacité qui en découle, que seule la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) peut accorder. C'est probablement là que restent à relever les plus importants défis. « *Le regard porté sur le handicap doit encore évoluer, car la stigmatisation pousse trop de gens à ne pas demander cette reconnaissance, pour eux-mêmes ou leurs enfants, souligne Olivier Chomono. Les dispositifs d'aide appartiennent à une jungle administrative qu'il est urgent de simplifier... pour tout naturellement être accessibles aux personnes en situation de handicap !* »

« Les dispositifs d'aide appartiennent à une jungle administrative qu'il est urgent de simplifier. »

Questions d'épargnants

J'ai fait un gros versement, faut-il faire évoluer ma clause bénéficiaire ?

Votre clause bénéficiaire est à réévaluer à chaque étape de la vie : mariage, divorce, nouvel enfant... et quand votre situation patrimoniale évolue. Prenons un exemple. Vous aviez ouvert il y a quelques années votre contrat d'assurance vie avec de petits montants et vous aviez désigné comme bénéficiaire une association au même titre que vos enfants ou votre conjoint. Si après la réception d'un héritage ou de nombreux versements les sommes investies sont devenues beaucoup plus importantes, le moment est certainement venu de consulter votre conseiller pour reconsidérer la rédaction de vos clauses bénéficiaires. L'enjeu étant d'éviter tout conflit ou ressentiment, mais aussi le dépassement de l'abattement fiscal pour le ou les bénéficiaires. Vous pourrez également ne rien changer, en toute connaissance de cause ! À noter aussi, la possibilité pour un bénéficiaire de renoncer de son vivant au contrat afin de permettre à ses enfants de bénéficier des capitaux.

Le plafond de la RMC augmente en 2025. Quel est le meilleur moment pour investir ?

La réponse est relativement simple : le plus tôt sera le mieux !

Si vous êtes cotisant, plus tôt vous versez dans le courant de l'année plus la rente obtenue sera importante. Et elle sera d'ailleurs mieux revalorisée le cas échéant par la participation aux excédents.

Si vous êtes pensionné, plus tôt vous versez dans le courant de l'année, plus tôt vous percevrez l'augmentation de rente associée.

En 2025, le plafond de la rente majorée par l'État a été rehaussé de 21,25 euros par rapport à 2024, pour atteindre 2 008,75 euros. Pour connaître les sommes à verser pour atteindre ce plafond, rien ne vaut un échange avec un conseiller.

Je vais bientôt avoir 75 ans, est-ce le bon moment pour donner de l'argent à mes petits-enfants ?

Oui, avant 80 ans vous bénéficiez d'un abattement de

31 865 euros pour tout don dit « familial » à un enfant ou un petit-enfant majeur. Cet abattement se cumule avec celui de droit commun concernant un don en faveur d'un petit-enfant... également de 31 856 euros. On peut donc considérer l'abattement global de 63 730 euros pour tout petit-enfant majeur si l'on a moins de 80 ans ! Une fois tous les quinze ans. Ces abattements ne pourront pas être utilisés au moment de la succession. En effet, l'abattement pour le petit-enfant est alors de 1 594 euros. Autant en profiter avant vos 80 ans si vous en avez l'envie et la possibilité.



Tendance baissière du Livret A et des taux immobiliers

Données collectées le 03/02/2025

Indicateurs macro-économiques

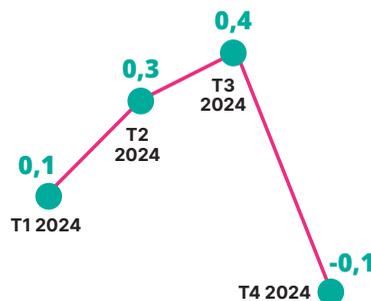
Augmentation des prix à la consommation sur 1 an en décembre 2024

+ 1,3 %



Source : insee

Progression du PIB en France sur 1 an



Source : Bloomberg

Taux de chômage en France métropolitaine

7,7 % T4 2024
VS **7,5 %** T4 2023

Source : Bloomberg

La donnée du trimestre

0,55 %

c'est le pourcentage du produit intérieur brut (PIB) de l'Union européenne investi par le secteur privé en 2023 dans les mesures d'atténuation du changement climatique.

Source : Le Cercle de l'épargne, données Eurostat

Valeurs à suivre !

Rendement sur le Livret A

+ 2,4 %

Source : service-public.fr

Valeur du CAC 40 en France sur 1 an glissant



Source : Bloomberg

Valeur du S&P 500 aux États-Unis sur 1 an glissant



Source : Bloomberg



« Taux du marché » des prêts immobiliers sur 20 ans

3,60 %

Source : Baromètre Empruntis

« Les ménages sont restés en France, en 2024, en mode épargne »

Par Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne

Face à la multiplication des incertitudes, nationales et internationales, politiques et économiques, les ménages sont restés en France, en 2024, en mode épargne.

Si la collecte du Livret A a été en baisse par rapport à 2023, celle de l'assurance vie a connu une forte progression.

Cette dernière a profité de la bonne tenue du rendement des fonds euros.

Ceux-ci devraient, en 2025, conforter leurs positions avec la baisse des taux du Livret A et des contrats à terme. Les unités de compte, qui représentent 40 % de la collecte de l'assurance vie, profitent de la bonne tenue des marchés actions. La place parisienne, handicapée depuis le mois de juin dernier par les conséquences de la dissolution, a repris quelques couleurs en janvier avec un gain pour le CAC 40 de plus de 7 %. Les indices américains ont, de leur côté, battu de nouveaux records, témoignant de la vitalité de l'économie américaine. En France, après un effet Jeux olympiques, la croissance a, au dernier trimestre 2024, connu un trou d'air avec un recul 0,1 point de PIB et une remontée du chômage.

Rédigé le 03/02/2025

Mayotte : après le cyclone Chido, la solidarité à pied d'œuvre

Le 14 décembre dernier, le cyclone tropical Chido s'abattait sur Mayotte, faisant au moins 39 victimes et près de 5 000 blessés. Avec des vents à plus de 200 km/h et des pluies torrentielles, Chido a également dévasté les infrastructures, laissant derrière lui une île où tout est à reconstruire.



Pour soutenir les sinistrés, La France Mutualiste a réagi par une aide ponctuelle et réactive.

Photos prises par Gnandi à Mayotte quelques jours après la catastrophe.

Gérer l'urgence

Le 14 décembre en début d'après-midi, après la phase la plus intense du cyclone, les habitants de Mayotte ont pu sortir de leurs abris et constater les dégâts, immenses. « C'était peut-être le moment le plus marquant, relate Benoît*, officier supérieur adjoint du 5^e régiment étranger, basé à Petite-Terre. Tout était rasé, il n'y avait plus un arbre. Là où le paysage était habituellement recouvert d'une végétation luxuriante, il n'y avait plus rien. » Très vite, l'aide d'urgence s'est organisée : « Nous avons commencé le déblaiement et entamé les distributions d'eau et de vivres aux populations locales, explique l'adjudant-chef Gnandi, égale-

ment basé à Petite Terre. Il a notamment fallu acheminer de l'eau en zodiac à l'autre bout de l'île, car l'accès terrestre était coupé. » La priorité était donc de dégager les axes de circulation pour que les secours puissent arriver. « Vingt-quatre heures après le passage du cyclone, le premier avion d'aide se posait sur l'aéroport de Petite-Terre. Une vraie victoire ! souligne Benoît. Un pont aérien s'est alors mis en place depuis la Réunion, comptant jusqu'à six avions militaires par jour. » L'hôpital de campagne ESCRIM** de la Sécurité civile a aussi été déployé pour faire face à l'urgence sanitaire, le principal hôpital de l'île, à Mamoudzou, ayant été très impacté.

Soutenir et reconstruire

Aujourd'hui, la situation est encore précaire, mais s'améliore. Environ 90 % de la population a retrouvé l'eau et l'électricité, et les télécommunications sont progressivement rétablies. Les efforts se concentrent désormais sur la reconstruction des infrastructures. « Même dans les bâtiments en dur, les murs sont fragilisés, il y a eu de gros dégâts partout, constate Gnandi. En ce qui me concerne, j'ai pu compter sur le fonds social de La France Mutualiste, qui m'a déjà fait parvenir une aide financière. » Un soutien qui a permis de retrouver un début d'équilibre de vie : « Cela a compensé nos premières dépenses non prises en compte par les

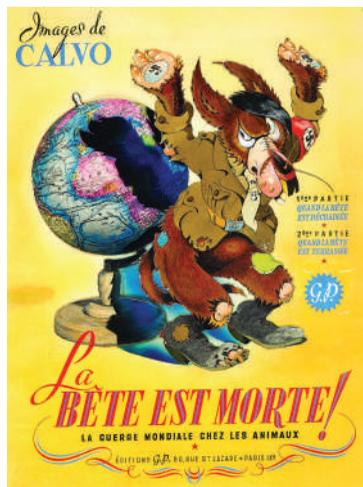


assurances, confirme Yves, résidant à Petite-Terre, comme des réparations de fortune dans l'habitation, une location de voiture ou l'achat d'un générateur d'eau atmosphérique d'occasion car il devient impossible de trouver de l'eau minérale dans les commerces.» Une réponse rapide également constatée par Benoît : « J'ai envoyé un message et j'ai eu un retour en moins d'une journée. Le fonds social et d'entraide a vraiment réagi sans délai, bien que Chido se soit produit pendant une période de vacances scolaires.»

* Les adhérents mentionnés étant en service, nous ne citons que leur prénom. / ** Élément de Sécurité civile d'intervention médicale.

Transmettre l'histoire, pourquoi, comment ?

Depuis 2012, la Fondation d'entreprise La France Mutualiste s'est fixée une mission : aider à la transmission de l'histoire. Cinq acteurs de la culture, dont les projets sont financièrement soutenus par notre fondation, nous expliquent pourquoi c'est essentiel, et comment ils ont décidé de le faire. Témoignages.



Calvo © Éditions Gallimard

« Nous participons au mouvement de la conservation du patrimoine »

Grâce au dépôt légal, nous conservons à la Bibliothèque nationale de France l'ensemble du patrimoine documentaire national. Nous le rendons accessible à tous et donnons à comprendre son contenu, pour mieux transmettre l'histoire de la France, et

à travers elle, celle du monde. L'acquisition d'originaux nous permet de garantir la préservation et la transmission d'œuvres exceptionnelles, témoins directs de la grande histoire. Les 77 planches originales de la bande dessinée *La bête est morte !* de Calvo en font partie. Écrite et dessinée au moment des faits – une partie a été publiée sous l'Occupation, l'autre juste après la Libération de Paris –, cette fable animalière offre une lecture unique de la Seconde Guerre mondiale. Elle a touché des générations entières ! Alors lorsque la famille de Calvo nous a sollicités, nous nous sommes mobilisés pour acquérir ces précieuses planches, qui vont rejoindre nos trésors de la Réserve des livres rares. Elles seront numérisées et restaurées avant d'être présentées dans notre musée à l'automne 2025.

Kara Lennon Casanova, directrice
du Mécénat de la Bibliothèque nationale de France





« Nous proposons différents éclairages sur la Grande Guerre »

Le rôle des femmes, la tranchée... Chaque année, nous proposons une exposition temporaire en complément du parcours dans le musée de la Grande Guerre de Meaux. La dernière, « Combattre loin de chez soi », faisait un focus sur la participation des hommes de l'Empire colonial au conflit. La prochaine sera consacrée au rôle joué par les chevaux. Chacune de ces expositions, en illustrant un des pans de la Première Guerre mondiale, est une des composantes de la Mémoire. Notre public est composé à 30 % de scolaires ou de familles avec des enfants. C'est ça aussi, notre devoir de transmission : ne pas s'en tenir à une vision statique, mais donner à penser et à réfléchir, notamment aux jeunes générations, via une immersion et des éclairages différents. Le musée ne prend jamais partie : chaque visiteur doit pouvoir faire sa propre analyse sur la base des éléments historiques, scientifiques et pédagogiques qui sont portés à sa connaissance.

Bernard Locicero, vice-président de la communauté de communes du Pays de Meaux, en charge de la culture, du patrimoine et de l'enseignement supérieur

« Continuer à se rappeler grâce à la magie du spectacle »

Conférences, excursion annuelle, revue trimestrielle... L'association Connaissance de la Meuse défend et promeut le patrimoine meusien depuis 1982, dans un but d'éducation populaire et d'animation du territoire. Nous organisons chaque été depuis presque trente ans, sur six week-ends, l'événement-spectacle « Des flammes à la lumière », une évocation historique de l'avant, pendant et après Première Guerre mondiale à Verdun. Dans cette idée de transmettre aux plus jeunes, nous avons pour objectif d'attirer à nouveau un public scolaire, qui nous avait un peu déserté. Ce spectacle complète ce qui est proposé par ailleurs, notamment à la Citadelle et au Mémorial de Verdun. Porté par 450 bénévoles pleinement investis, vivant, il permet de ressentir des émotions très fortes et de poser un autre regard sur cette période tragique.

Marie Bocciarelli, directrice de l'association Connaissance de la Meuse



© ecpad.L.Priolet

« Un fauteuil roulant, c'est un objet symbolique qui donne corps à l'histoire »

Au musée de l'Armée, nous avons un devoir mémoriel. Et la mémoire matérielle est particulièrement efficace pour transmettre l'histoire ! C'est pourquoi nous avons choisi de faire d'une chaise roulante, qui était entreposée dans nos réserves, une pièce-phare de la nouvelle salle consacrée à l'histoire de l'hôtel des Invalides que nous avons ouverte l'été dernier. Dans le langage universel, cet objet incarne les fonctions mêmes du site des Invalides et permet d'évoquer la présence de pensionnaires entre ces murs. Les recherches historiques que nous avons menées ont montré que le modèle, ultérieur à 1911, avait bien été utilisé ici, peut-être pendant la Première Guerre mondiale. Cela fait de cette chaise un objet encore plus symbolique. Après cinq mois de restauration, elle a trouvé sa place. Par son ancienneté et la charge émotionnelle qu'elle porte, elle donne corps et témoigne.

Sébastien Bontemps, chargé de valorisation du patrimoine au musée de l'Armée

« L'image et le récit pour se dire : plus jamais »

Les 3 Chênes est une association qui porte, entre autres, des films éducatifs qui ne trouvent pas preneur dans le circuit ordinaire. Faire ces films, c'est pour moi mettre l'art au service de la mémoire. À travers *Le Gars des Callouins*, le récit de Désiré, 95 ans lors du tournage, engagé volontaire à 17 ans dans la 2^e division blindée du général Leclerc pendant la Seconde Guerre mondiale, mon objectif est clair : aider les jeunes à s'approprier l'histoire contemporaine, les éclairer, et faciliter les décisions qu'ils prendront demain. Les amener à se dire : ça ne doit plus arriver. En 2024, nous avons réalisé 127 projections du *Gars des Callouins*, dans des salles communales, des cinémas, des écoles. Chacune est suivie d'échanges. En 2025, cela continue ! Au-delà de la France, nous avons des demandes pour projeter le film en Allemagne et au Maroc.

Olivier Fély-Biolet, auteur-réalisateur et président de l'association Les 3 Chênes



© Idée Fix Photographies

LE PRÉCIEUX TÉMOIGNAGE DE LA RÉSISTANTE MADELEINE RIFFAUD

Nous avons lu le premier tome de la trilogie consacrée au témoignage de la résistante Madeleine Riffaud. Une bande dessinée coscénarisée avec Jean-David Morvan et dessinée par Bertail. Cet ouvrage nous fait suivre les premiers pas de la jeune femme dans le Paris occupé par le régime nazi.

« Une BD ? C'est pour les mômes, ça ! On aura vraiment voulu me mettre à toutes les sauces ! » Voici comment Madeleine Riffaud avait accueilli le premier appel téléphonique du scénariste Jean-David Morvan. Ce dernier souhaitait lui proposer un projet de bande dessinée sur son parcours pendant la Seconde Guerre mondiale. Les jours qui suivirent, elle comprit qu'un tel projet permettrait de transmettre son expérience à un nouveau public, plus jeune. C'est alors qu'elle a décidé de se lancer dans ce projet.

Tout avait commencé alors qu'elle avait 17 ans, âge auquel elle avait suivi son premier amour dans la capitale pour entrer en résistance.

Le récit revient sur sa relation très riche avec son grand-père, sa détestation précoce et intime de la Milice. Il nous fait voyager aussi dans un sanatorium dont elle ignorait qu'il était un repère de la Résistance... alors qu'elle souhaitait elle-même intégrer un réseau. On suit ce récit à hauteur d'yeux d'une jeune femme pas encore majeure et déjà si courageuse... parfois inconsciente et pas encore formée au cloisonnement propre aux réseaux clandestins.

Après la guerre, celle qui naquit en 1924 dans la Somme (80) a longtemps gardé le silence sur son passé. C'est Raymond Aubrac qui l'a incitée à se mobiliser pour transmettre tout ce qu'elle avait vu, fait et ressenti pendant le conflit. « *Dis donc, Rainer [son nom de résistante, ndr]... Tu vas enfin l'ouvrir, ta gueule, oui ?* » lui a-t-il lancé en 1994, année de commémoration de la Libération. Elle raconte, dans l'avant-propos de la bande dessinée : « *Comme ça, évidemment, je ne pouvais pas refuser... Et j'ai commencé à me souvenir. On avait un message à transmettre, celui de la Résistance : ne jamais pleurer sur l'état de son pays ou sur son propre sort. Aucune cause n'est jamais perdue, sauf si on abandonne.* »

Le 6 novembre 2024, Madeleine Riffaud nous a quittés. Quelques semaines après la publication du troisième tome des BD consacrées à son parcours. Son témoignage restera gravé dans la mémoire et le cœur de tous ceux qui liront cette trilogie.

Madeleine, résistante - Tome 1 - La Rose dégoupillée de Madeleine Riffaud (Auteur), Jean-David Morvan (Auteur), Dominique Bertail (Illustrations), éditions Dupuis, 128 pages, 25 euros.

Parrainez comme vous voulez !

JE SUIS UN PARRAIN !

Pour vous
50€
OFFERTS*

Pour
votre filleul
50€
OFFERTS*

ou

JE SUIS UN
SUPER PARRAIN !

Pour
votre filleul
100€
OFFERTS*

*Offre soumise à conditions, notamment d'investissement en unités de compte présentant un risque de perte en capital.

*Offre valable du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour une première souscription au contrat de rente viagère différée Retraite Mutualiste du Combattant, au plan d'épargne retraite individuel LFM PER'FORM ou à un contrat d'assurance vie multisupport Actépargne2 en gestion pilotée/profilée investis de 25% minimum à 100% en unités de compte qui présentent un risque de perte en capital (sous réserve de la réception de l'intégralité des pièces demandées pour la constitution du dossier). Le filleul ne doit jamais avoir été adhérent à La France Mutualiste. Le parrain a le choix entre deux offres de parrainage.

DANS LE CADRE DE L'OFFRE « PARRAIN » :

- Le parrain reçoit : **50€ en chèques-cadeaux**.
- Le filleul reçoit, sous 12 semaines environ : **50€ en chèques-cadeaux ou 50€ d'abondement** selon le contrat souscrit.

DANS LE CADRE DE L'OFFRE « SUPER PARRAIN » :

- Le parrain ne reçoit pas de dotation.
- Le filleul reçoit, sous 12 semaines environ : **100€ en chèques-cadeaux ou 100€ d'abondement** selon le contrat souscrit.

Le nombre de parrainages est limité à 20 filleuls pour cette opération. L'offre est non cumulable avec toute offre en cours et pourra être modifiée, suspendue ou interrompue par La France Mutualiste à tout moment.

Le règlement complet de l'opération parrainage est disponible sur demande ou sur le site www.la-france-mutualiste.fr.

**La France
Mutualiste**
Épargne - Retraite
Groupe malakoff humanis

www.la-france-mutualiste.fr



La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132, siège social : Tour Pacific - 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex - Tél 01 40 53 78 00 (prix d'un appel local).